



Réponse commune de Madame la Ministre de la Justice, Elisabeth MARGUE, et de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, Léon GLODEN, à la question parlementaire n°3633 de l'honorable Député Monsieur Laurent MOSAR et de l'honorable Député Monsieur Maurice BAUER au sujet des arrestations pour infractions liées aux stupéfiants.

- 1. Combien d'arrestations pour infractions liées aux stupéfiants et au crime organisé ont été prononcées sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg au cours des six derniers mois ?**
- 2. Comment ces chiffres se comparent-ils à ceux de la même période de l'année précédente ?**

Les statistiques relatives aux arrestations pour des infractions liées aux stupéfiants sont recensées sur une année entière. Au cours de l'année 2023, 187 arrestations ont eu lieu pour des infractions liées aux stupéfiants, 208 arrestations en 2024, 213 en 2025, et 24 arrestations au seul mois de janvier 2026.

Il convient de noter que les statistiques précitées ne distinguent pas entre les chiffres relatifs aux arrestations pour infractions liées aux stupéfiants et celles relevant spécifiquement de la criminalité organisée. En effet, de nombreuses infractions peuvent être commises dans le cadre de la criminalité organisée (p.ex. : cambriolages, extorsions, vols à l'aide de violences, fraudes informatiques, escroqueries, prostitution, traite d'êtres humains, trafic de stupéfiants etc.).

Ce n'est qu'après un jugement définitif qu'il est possible de retenir définitivement si la commission des faits se situe dans le cadre d'une organisation criminelle ou non.

S'agissant des préoccupations exprimées par les honorables députés quant à la densité carcérale et aux capacités des établissements pénitentiaires, il convient de renvoyer aux statistiques récentes de l'évolution générale de la population carcérale au Luxembourg figurant dans la réponse à la question parlementaire n° 3585 du 3 février 2026 :

	CPL (Centre pénitentiaire de Luxembourg)	CPU (Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff)	CPG (Centre pénitentiaire de Givenich)
31/12/2023	274	260	65
31/12/2024	321	248	68
31/12/2025	366	315	69

Puis, comme exposé plus en détail dans la réponse à la question parlementaire n° 2712 du 31 juillet 2025, il faut prendre en considération que la capacité théorique du CPU est de 416 places et celle du CPL est de 486 places. Il importe toutefois de tenir compte des capacités maximales suivantes au CPL :

- 388 places pour les détenus de sexe masculin ainsi que, le cas échéant, pour les mineurs, lesquels sont toutefois hébergés dans un bloc spécialement réservé à cet effet ;
- 51 places pour les détenues de sexe féminin ;
- 47 places réservées aux détenus nécessitant un traitement psychiatrique spécialisé ou intégrés dans le programme d'aide aux personnes dépendantes.



À plus long terme, la capacité du CPL pourra être portée à 672 places grâce à des travaux d'infrastructure de grande envergure. Dans ce contexte, il convient également de rappeler la réponse à la question parlementaire n° 3514 du 22 janvier 2026 relative à la situation des femmes en détention au Luxembourg, laquelle réaffirme que seule une reconstruction d'envergure du CPL permettra d'améliorer durablement les conditions de détention des femmes. Cela démontre, en tout état de cause, l'importance des travaux de restructuration du CPL actuellement en phase de planification, lesquels visent notamment à garantir, à moyen comme à long terme, une capacité carcérale suffisante tout en assurant un traitement pénologique efficace et en renforçant la prévention ultérieure.

Ces travaux d'infrastructure doivent naturellement s'accompagner d'un renforcement adéquat des effectifs du personnel pénitentiaire.

3. Quel est l'évolution de façon générale de la criminalité liée aux stupéfiants, et plus particulièrement, celle du crime organisé ?

L'évolution de la criminalité liée aux stupéfiants au Luxembourg suit les tendances générales observées à l'échelle européenne. Les réseaux criminels opèrent de manière croissante à l'international, recourent à des moyens de communication modernes, exploitent les opportunités offertes par la mondialisation et la logistique internationale et adaptent leurs structures de façon flexible et rapide aux nouvelles conditions. Cela met également en évidence la nécessité des différentes initiatives engagées par ce gouvernement, e.a. dans le cadre du Drogendesch 2.0, afin de doter les forces de police et les autorités judiciaires des ressources humaines et matérielles indispensables à l'accomplissement de leur mission essentielle dans la lutte contre la criminalité organisée.

Il convient de souligner que le nombre d'affaires et d'arrestations en matière de la criminalité liée aux stupéfiants dépend de nombreux facteurs, dont notamment des efforts déployés en la matière par les forces de l'ordre, tel que p.ex. des actions d'envergure portant sur un endroit ou une zone géographique précise.

L'année 2025 a été marquée par une augmentation significative des saisies de stupéfiants transitant par le Luxembourg (cf. le communiqué du parquet de Luxembourg en relation avec la hausse significative de saisies de stupéfiants au Cargo Center en 2025¹). Cependant, les stupéfiants saisis au Luxembourg ne sont pas entièrement destinés au marché luxembourgeois, mais souvent en transit vers d'autres marchés européens. Cette évolution démontre cependant la présence de phénomènes liés à la criminalité organisée présents au Luxembourg, de même que partout en Europe.

Le rapport 2025 sur l'état du phénomène des drogues et des toxicomanies au Grand-Duché de Luxembourg (RELIS) du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale vise à situer le contexte dans lequel

¹ <https://justice.public.lu/fr/actualites/2026/01/communique-parquet-luxembourg-saisies-stupefiants-cargo-center-2025.html>



s'inscrivent l'usage et le trafic illicites de drogues et les toxicomanies au niveau national en proposant une vue d'ensemble des évolutions historiques et des tendances actuellement observées en la matière.²

Luxembourg, le 17 mars 2026

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue

² <https://santesecu.public.lu/fr/publications/r/rapport-national-drogues-2025.html>